

ATTENTION

Le projet *Polysémies*, présenté ici en tant que **court-métrage autonome**, s'inscrit à l'origine dans un ensemble artistique plus large comprenant également un spectacle et une exposition, développés autour de thématiques communes, avec une équipe partiellement partagée.

Cependant, sur les conseils de l'université Paris 1, ces trois volets ont été **désormais dissociés dans les démarches de financement**, afin de clarifier leur gestion et leur production. C'est dans ce cadre que *Polysémies* est présenté ici uniquement comme un **projet de court-métrage**.

Une aide FSDIE a été attribuée le 27 mars 2025 par l'université Paris 3 à **l'association ATEP 3**, pour soutenir l'ensemble initial du projet (spectacle, exposition, court-métrage). Cette aide est en attente de versement, mais une **part de ce soutien** peut être considérée comme un **apport en nature** pour le court-métrage : partage de **costumes** avec le spectacle et **impression des supports de communication**. Sa valeur est estimée à **400 €** (cf. budget détaillé).

Le court-métrage *Polysémies* est ici **soutenu par Adelphes Productions** qui accompagne la demande de financement spécifique au film indépendamment des autres volets du projet.

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (DEVU)
BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Arrêté FSDIE 2025-03-27

Le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.841-5 et les articles D.841-2 à D.841-11 ;
Vu la circulaire n°2019-029 relative au suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;
Vue la circulaire du 23-3-2022 relative à l'engagement étudiant et le développement des initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la Charte du 26 mai 2011 pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant ;
Vu la délibération n°2024-048 de la CFVU portant délégation de pouvoir à la commission FSDIE pour statuer sur l'attribution et les montants des aides financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus et d'autres financements complémentaires ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission FSDIE de la Sorbonne Nouvelle du 27-03-2025 ;

Arrête :

Article 1 : Les crédits du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) sont attribués à l'association "ATEP 3" pour la réalisation du projet "Polysémies"

Article 2 : En cas d'impossibilité avérée de mener à bien le projet susmentionné ou de dissolution de l'association bénéficiaire, une autre association ne pourra porter le même projet qu'après une nouvelle présentation du projet en commission FSDIE, et sous réserve d'une validation de ce nouveau portage par la commission FSDIE

Article 3 : Le total des crédits engagés au titre de l'article 1 s'établit à **2 804 €**.

Ligne de crédit : 233 / DEVU / FSDIE - Code analytique : 7401 VIE – Destination : D201 - Aides directes (FSDIE)

Nom du projet	Raison sociale de l'association (nom complet de l'association)	montant accordé	Premier Versement 70%	Second versement 30% après réception bilan	Type d'aides : suivi MESRI
Polysémies	ATEP 3	2 804 €	1 963 €	841 €	203

Article 3 : Le Directeur des services financiers est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 11/04/2025

Daniel Mouchard

Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Claire Chevillotte, Directrice DEVU